

SVS Schweizerischer Verband
der Sozialversicherungs-Fachleute

FEAS Fédération suisse des employés
en assurances sociales

FIAS Federazione svizzera degli impiegati
delle assicurazioni sociali



**Cours de préparation à l'examen
professionnel supérieur
d'expert diplômé en assurances sociales /
d'experte diplômée en assurances sociales**



Cours organisé en collaboration avec le
Centre Patronal
Rue du Lac, 2 – 1094 Paudex
021 / 796 33 53

**ROMANDIE
formation**



Table des matières		
Index		Pages
1	Renseignements généraux	3-5
2	Formation et pratique	6
3	Préparation à l'examen	6
4	Branches, durée et forme de l'examen	7-8
5	Composition du cursus de formation	9
6	Degré de connaissances	10
7	Liste des chargés de cours	11
8	Informations et inscription	12

Chapitre 1

Renseignements généraux

A) La formation proposée :

L'examen de diplôme mis sur pied par la FEAS fait suite à celui du brevet de spécialiste en assurances sociales et le complète par la spécialisation dans notre système de sécurité sociale par une formation complémentaire dans les domaines du droit, de la politique sociale et de la coordination. Il a pour but de délivrer un titre d'expert diplômé en assurances sociales attestant les connaissances approfondies des lauréats dans différentes branches des assurances sociales. Il offre aussi aux organismes de la sécurité sociale, aux services sociaux de tous ordres, aux administrations publiques et à l'économie privée, des cadres qualifiés et aptes à exercer une fonction dirigeante. C'est pourquoi l'examen de diplôme porte en outre sur des branches dont la connaissance est indispensable pour gérer, organiser et diriger. Il s'adresse à des personnes déjà actives dans le domaine de la sécurité sociale, dans la gestion du personnel, dans le secteur de l'assistance et détentrices du brevet fédéral en assurances sociales depuis 1 année au moins. Les cours sont organisés en collaboration avec les Associations des employés d'assurances sociales de Suisse Romande.

B) L'objectif :

Préparer à l'examen de diplôme les spécialistes titulaires du brevet fédéral en assurances.

Stimuler la compréhension et développer la capacité d'analyse du système de protection sociale suisse et ses divers champs d'application.

Contribuer, par l'articulation de l'étude théorique et de la réflexion pratique, au développement des capacités d'expertise, par l'acquisition de références conceptuelles et de culture professionnelle propres aux assurances sociales, dans une logique d'interdisciplinalité.

C) La durée :

Les cours débutent en automne de chaque année. La durée de cette formation est de 16 mois et compte 289 périodes (1 période = 45 minutes). Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires du canton de Vaud.

D) L'horaire :

Les cours ont lieu **les mardis soirs** de 18h15 à 21h30 soit 4 périodes et **les samedis** de 08h30 à 16h15 soit 8 périodes.

E) Le lieu :

Les salles de cours se déroulent au Centre Patronal à Lausanne, Rue du Petit-Chêne 38 (à proximité de la Gare CFF)

F) Le coût :

Le coût de la formation s'élève à Fr. 11'900.- (il comprend les supports de cours mais pas les ouvrages faisant partie de la bibliographie proposée par les chargés de cours). Il est recommandé d'apporter la loi correspondante à chaque module de cours. D'autre part, la taxe d'examen n'est pas incluse.

G) Les conditions de paiement :

Un acompte de Fr. 5'950.- est requis pour confirmer l'inscription. Le solde de Fr. 5'950.- sera versé pour la fin du semestre suivant. Une facture pour chacune des échéances est envoyée 1 mois à l'avance. L'inscription est confirmée à réception de l'acompte. Un non-paiement dans les délais impartis entraîne l'annulation de l'inscription. Des frais administratifs de Fr. 200.00 seront prélevés en cas de désistement avant le début du cours.

Le paiement de la finance d'inscription en une seule fois avant le démarrage du cours donne droit à un rabais de 2 %.

H) L'attestation :

Une attestation est remise à chaque participant ayant suivi les cours.

I) Les remarques :

Les organisateurs se réservent la possibilité de modifier les dates et le contenu du cursus en cas de nécessité.

J) Critères d'admission pour l'examen de diplôme :

- 1) sont admis à l'examen les candidats qui sont titulaires du brevet fédéral de spécialiste en assurances sociales ou d'un certificat équivalent.
- 2) Les candidats qui peuvent justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine des assurances sociales d'une année au moins après l'obtention du brevet fédéral de spécialiste en assurances sociales.

K) Les examens :

Le contenu détaillé de la matière d'examen est précisé dans les directives relatives au règlement d'examen ainsi que dans les dispositions d'exécution (guide).

Ces informations sont disponibles à l'adresse suivante :

http://www.feas.ch/pdf/diplome_reglement.pdf

L) Formation par module:

Vous avez la possibilité si vous le souhaitez, de ne participer qu'à un ou plusieurs modules de votre choix. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir une offre personnalisée.

Responsable administrative : Madame Evelyne Fayé

Tél : 021 796.33.55

E-Mail : evelyne.faye@romandieformation.ch

Chapitre 2

Formation et pratique

Les examens de diplôme se fondent sur la pratique professionnelle, pratique qui n'est pas immuable. Les examens ne font pas uniquement référence aux connaissances apprises en cours, ils s'orientent davantage sur les capacités professionnelles complétées par le savoir théorique.

Seul celui possédant une grande pratique professionnelle et des connaissances approfondies dans la spécialité choisie, soit en droit, en coordination et en politique sociale répond aux exigences.

Chapitre 3

Préparation à l'examen

La préparation à l'examen est astreignante et demande un important investissement en temps, en énergie et beaucoup de volonté. Le travail de préparation sera allégé si les candidats choisissant la même spécialité et habitant dans la même région s'entraident en formant un groupe de travail. Ils résoudreont des études de cas en groupe, se poseront des questions, récolteront la documentation ensemble et se soutiendront moralement lors de la préparation des examens.

De toutes les branches examinées, font également partie de la matière d'examen les questions d'actualités qui touchent le domaine des assurances sociales ou l'influencent (en règle générale ce qui est présenté et discuté dans la presse quotidienne).

Des détails appris par cœur ne suffisent pas. Le candidat doit démontrer qu'il a approfondi les connaissances acquises en sachant établir les liens avec les diverses autres branches.

Chapitre 4

Branches, durée et forme de l'examen

Epreuves	Heures d'examens		
	écrit	oral	total
A) Spécialité (prévoyance ou réintégration professionnelle)	7		7
B) Branche choisie	1		1
C) Travail de diplôme		½	½
D) Droit	1 ½		1 ½
E) Coordination		½	½
F) Politique sociale		½	½
Total du temps d'examen (en heures)	<u>9 ½</u>	<u>1 ½</u>	<u>11</u>

A. La spécialité suivante peut être choisie :

1) **Prévoyance** (AVS, AI, PP, PC/AS)

ou

2) **Réintégration professionnelle** (AMal, AA, AC, AI)

B. Il s'agit de choisir une matière hors des branches faisant partie de la spécialité choisie

pour la : **Prévoyance** : AMal, AA, AC, AM, APG/AMat/AF

pour la **Réintégration professionnelle** : AVS, PP, PC/AS, AM, APG/AMat/AF

C. Le thème du travail de diplôme peut être choisi parmi les branches suivantes :

- Spécialité
- Branche choisie
- Droit
- Coordination
- Politique sociale

Le travail de diplôme est effectué dans un délai de 10 semaines et il est évalué par une note – La note finale est composée de la moyenne des épreuves écrites, de la moyenne des examens oraux et de la moyenne du travail de diplôme (le mémoire et la défense orale).

Abréviations

AA	Assurance-accidents
AC	Assurance-chômage et indemnité en cas d'insolvabilité
AF	Allocations familiales
AM	Assurance militaire
AMal	Assurance-maladie
AMat	Allocation de maternité
APG	Allocation pour perte de gain
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
AI	Assurance-invalidité
AS	Aide sociale
PC	Prestations complémentaires
PP	Prévoyance professionnelle

Chapitre 5

Composition du cursus de formation

La formation est composée de 289 périodes à 45 minutes :

Le cours d'introduction a pour but d'apporter une information quant au diplôme fédéral d'expert(e) en assurances sociales, à l'enseignement des diverses branches, aux examens et aux exigences relatives à l'élaboration du travail de diplôme comme de sa présentation. Ce cours de **4 périodes** est dispensé sous la forme d'un séminaire pour l'ensemble des étudiants inscrits à cette formation. (Aussi bien ceux de la spécialité « **prévoyance** » que ceux de la spécialité « **réintégration professionnelle** »).

- a) Le cours sur la spécialité choisie se compose de **28 périodes** pour les quatre branches (7 périodes par branche) et de **14 périodes** pour l'intégration et la coordination entre les branches. Au total l'étudiant suit **42 périodes**.
- b) Pour le cours de la branche choisie l'étudiant suit **7 périodes** en supplément des branches de la spécialité.
- c) Le cours de soutien pour la préparation du travail de diplôme se déroule sur **11 périodes**.
- d) Le cours sur le droit représente **104 périodes** pour l'ensemble des étudiants, il est accessible également aux non juristes. Il a pour objectif de couvrir tant les notions de base que les différents aspects du droit constitutionnel, de procédure, du travail, de la procédure administrative et de la protection des données.
- e) Le cours sur la coordination représente **42 périodes** pour l'ensemble des étudiants.
- f) Le cours sur la politique sociale représente **44 périodes** pour l'ensemble des étudiants.
- g) Le solde de **4 périodes** représente une information à l'ensemble des étudiants sur la matière d'examen.
- h) Un solde de 4 périodes subsiste pour un éventuel répertoire.

Chapitre 6

<h3>Degré de connaissances</h3>

Degré d'exigence et description

1 = comprendre

Les candidats doivent comprendre la matière de l'examen et en particulier savoir énumérer les faits, expliquer les notions spécifiques, décrire des méthodes, énumérer des critères, nommer les dispositions législatives

2 = appliquer

Les candidats doivent savoir appliquer leurs connaissances aux situations concrètes de tous les jours et résoudre des problèmes dans un contexte précis. Les candidats doivent savoir traiter des cas pratiques relatifs à un domaine particulier et savoir retenir les solutions adéquates

3 = pratique

Les candidats doivent analyser des problèmes qui se posent dans la pratique, concevoir eux-mêmes les éléments nécessaires à une solution et développer une proposition de solution qui soit conforme à la pratique. Les candidats doivent démontrer en particulier les liens logiques et tenir compte des causalités, savoir reconnaître les interférences non signalées et proposer des solutions possibles et concevoir des procédures.

Chapitre 7

Liste des chargés de cours prévus

Branche	Chargé(e) de cours	Coordonnées
AA	A confirmer	
AMal	A confirmer	
AM	Clerc Pierre-André	clercdupa@swissonline.ch
AI	Guy Geiser	guy.geiser@vd.oai.ch
AVS	Nicolas Bovey, Christian Grandjean Sébastien Nancoz	nicolas.bovey@fer-ge.ch christian.grandjean@ciga.ch sebastien.nancoz@fer-valais-avs.ch
PC	Alain Python	alain.python@hispeed.ch
AMat / APG	Alain Python	alain.python@hispeed.ch
ACI	Pascal Perret	pascalperret@greenmail.ch
PP	Yves-Marie Hostettler Eric Niederhauser	yves-marie.hostettler@lesrp.ch eric.niederhauser@lesrp.ch
AF	Sera fixé ultérieurement selon les inscriptions	
AS	Alain Python	alain.python@highspeed.ch
DROIT	Fanny Matthey Claude Paschoud	fanny.matthey@unine.ch paschoud@vtxnet.ch
COORDINATION	Daniel Andris Ghislaine Frésard- Fellay	karin.andris@bluewin.ch ghislaine.fresard@solnet.ch
POLITIQUE SOCIALE	Nicolas Bovey	nicolas.bovey@fer-ge.ch
Assurances Privées	Yvan Besomi	Yvan.besomi@generali.ch

Chapitre 8

Informations et inscription



Route du Lac 2
Case postale 1215
1094 Paudex

Tél : 021 796.33.53

Responsable administrative : Madame Evelyne Fayé

E-Mail : evelyne.faye@romandieformation.ch

www.romandieformation.ch